



CONTROLEUR OU CONTROLEUSE DE GESTION

Cycle de formation professionnelle

INSET de Dunkerque
Septembre 2019 – Mai 2020



Le **contrôle de gestion** apporte aux décideurs locaux des informations stratégiques pour la définition de leurs objectifs, l'organisation de leur administration et l'évaluation de leurs résultats. Orienté vers l'engagement des ressources, le contrôle de gestion vise la mesure des activités, des services rendus et de leur qualité en rapportant ces résultats à l'ensemble des moyens mobilisés. **Cette fonction est désormais devenue centrale au sein des collectivités**, complémentaire de la fonction financière, tout particulièrement dans une période où impératif catégorique de réduction de la dépense publique se conjugue avec une dynamique de recettes tendanciellement réduites.

Conscient de ces enjeux, l'INSET de DUNKERQUE organise le cycle de formation professionnelle « Contrôleur ou contrôlease de gestion » afin d'apporter une **réponse pertinente aux besoins de professionnalisation** unanimement confirmés par les décideurs locaux et aux difficultés de recrutement qu'ils rencontrent pour pourvoir cette fonction.

L'OBJECTIF GENERAL DU CYCLE : LA PROFESSIONNALISATION

- Développer les connaissances et savoir-faire liés au contrôle de gestion
- Favoriser la maîtrise des méthodes et outils liés à ce métier
- Faciliter l'application de ces acquis de formation en situation professionnelle

PUBLIC CIBLE

Cette formation s'adresse prioritairement aux contrôleurs et contrôleuses de gestion de collectivité nouvellement nommés ou aux agents devant intégrer prochainement cette fonction.

CRITERES DE SELECTION

Le jury de sélection valide l'inscription au regard de :

- La pertinence du poste au sein de la collectivité : **prise de poste récente ou mutation proche** comme contrôleur ou contrôlease de gestion
- **L'engagement de la collectivité et du candidat** à suivre l'intégralité du cycle

MODALITES PEDAGOGIQUES

Durée

Le cycle se compose de 6 modules d'une durée totale de 45 jours.

Une pédagogie adaptée à des professionnels en activité

Pour atteindre l'objectif de professionnalisation, une approche par la pédagogie active est retenue :

- alternance entre formation théorique et mise en application en situation de travail ;
- conduite d'un projet professionnel pour aider les participants à transférer leurs nouveaux acquis dans leur activité.

Des apprentissages ponctués par des évaluations

- Chaque module fait l'objet d'une **évaluation individuelle écrite et notée**.
- Par ailleurs, un **rapport à finalité professionnelle est présenté devant un jury de fin de cycle**. Pour le produire, les stagiaires bénéficient d'un accompagnement méthodologique spécifique.

Les modules et le rapport de fin de cycle sont validés lorsque le stagiaire obtient la moyenne.

Délivrance du certificat de formation

Après validation de l'ensemble des modules et soutenance du projet et/ou validation des acquis de l'expérience, le certificat de formation professionnelle est délivré par le Président du CNFPT.

La valorisation de l'expérience

Afin de s'adapter aux besoins individuels, une procédure de valorisation des acquis de l'expérience est proposée au démarrage du cycle. Sous certaines conditions, elle offre à toute personne qui en fait la demande, la possibilité d'obtenir des allègements de formation.

CALENDRIER PREVISIONNEL

LIEU DE FORMATION : DUNKERQUE

Module 1 - LES ENJEUX STRATEGIQUES DE LA FONCTION DE CONTROLE DE GESTION – SXF43 004

Situer le rôle du contrôleur ou de la contrôlease de gestion au sein de la collectivité.

DU 16 AU 20 SEPTEMBRE 2019

Module 2 - LE PILOTAGE INTERNE – SXF44 004

Favoriser la définition d'objectifs. Structurer et animer le système d'information décisionnel.

1^{ère} partie : DU 14 AU 18 OCTOBRE 2019
2^{ème} partie : DU 18 AU 22 NOVEMBRE 2019

Module3 - L'OPTIMISATION DE L'ENGAGEMENT DES RESSOURCES ET LE CALCUL DES COUTS – SXF45 004

Identifier, produire et analyser les coûts dans une finalité d'optimisation des ressources.

1^{ère} partie : DU 16 AU 20 DECEMBRE 2019
2^{ème} partie : DU 20 AU 24 JANVIER 2020

Module 4 – LE CONTROLE EXTERNE - SXF46 004

Structurer et animer les contrôles des organismes et la gestion externe de la collectivité territoriale en vue de l'optimisation de leurs contributions aux politiques publiques.

1^{ère} partie : DU 17 AU 21 FEVRIER 2020
2^{ème} partie : DU 16 AU 20 MARS 2020

Module 5 - LA FORMALISATION DES PROCESSUS DES COLLECTIVITES LOCALES ET L'AMELIORATION DE LA QUALITE DES SERVICES PUBLICS – SXF47 004

Améliorer le fonctionnement de la collectivité et la qualité des services publics, en mobilisant les savoir-faire du contrôle de gestion.

DU 20 AU 24 AVRIL 2020

Module 6 - LE PARTAGE D'UNE CULTURE DE GESTION – SXF48 004

Aider les acteurs à s'approprier les outils de gestion adaptée à leur problématique.

DU 25 AU 29 MAI 2020

PRESENTATION DU RAPPORT DE FIN DE CYCLE

Une heure de présentation du rapport professionnel devant un jury.

25 et 26 JUIN 2020

INFORMATIONS PRATIQUES

LES FRAIS D'INSCRIPTION

Le cycle de formation professionnelle contrôleur ou contrôleuse de gestion est accessible sans frais d'inscription pour les agents territoriaux ; il est valorisable dans leur parcours de professionnalisation et de perfectionnement.

LIEU DE FORMATION

La formation se déroulera dans les locaux de l'INSET de Dunkerque.

L'HEBERGEMENT

Proposé dans l'une de nos résidences du lundi soir au vendredi matin si votre commune de résidence administrative se situe à plus de 70 km en voiture du lieu où se déroule l'action de formation (base site ViaMichelin – itinéraire le plus rapide)

L'INSET organise votre hébergement du Lundi au vendredi. Vous recevez un mail avec les coordonnées de votre hôtel une semaine avant votre formation.

Hébergement possible la veille du 1er jour de stage si la distance entre votre lieu de résidence administrative et le lieu de stage est supérieure à 200km ou si le temps de trajet est supérieur à 2h30.

Les frais éventuels de transport en commun entre l'hébergement et l'Institut ne sont pas remboursés.

En cas d'arrivée le dimanche soir ou après 18h30, l'hébergement est pris en charge forfaitairement par l'INSET de Dunkerque : 45€ pour la nuitée (chambre + petit-déjeuner) sur présentation de facture. Réservation à votre charge.

Contact : hebergement.insetdk@cnfpt.fr

LA RESTAURATION

Pendant votre temps de formation, les déjeuners vous seront remboursés forfaitairement après le stage à hauteur de 11€ ; la démarche est la même pour les dîners (en cas d'hébergement sur place). Le repas du soir de la veille de la formation n'est pas pris en charge par l'INSET de Dunkerque.

LA PARTICIPATION AU COUT DU DEPLACEMENT

Le dispositif de prise en charge de vos frais de déplacement a pour principal objectif d'encourager l'utilisation des modes de transport plus respectueux de l'environnement (transports en commun, covoiturage).

Le niveau financier de prise en charge évolue en fonction de la distance et du type de transport utilisé :

- Déplacements motorisés individuels : 0,15 €/km
- Déplacements en transport en commun (ou voiture + transport en commun) : 0,20 €/km
- Déplacements en co-voiturage : 0,25 €/km

ATTENTION :

Pour bénéficier du remboursement de vos frais de déplacement, la distance parcourue doit être supérieure à 40 km A/R (entre votre résidence administrative et le lieu du stage), quel que soit le mode de transport.

Pour les déplacements en transports en commun ou en covoiturage, le remboursement est pris en charge dès le 1er km.

Pour les déplacements motorisés individuels, le remboursement n'est calculé qu'à compter du 41ème km (A/R).

Pour des raisons de coût de frais de gestion, les remboursements de frais de transport inférieurs à 4 € ne sont pas pris en compte.

Ces deux dernières dispositions ne s'appliquent pas pour les stagiaires en situation de handicap. Si vous êtes concernés, merci de prendre contact avec l'équipe de l'INSET de Dunkerque (voir nos références sur la convocation).

Ce dispositif ne concerne pas les stagiaires d'Outre-mer ou de Corse. Pour plus d'informations, merci de prendre contact avec les services de l'INSET.

INSCRIPTION

Afin que votre inscription soit prise en compte, vous devez nous retourner par courrier ou par mail l'ensemble des éléments suivants :

**DOSSIER PEDAGOGIQUE, DOSSIER D'ACCOMPAGNEMENT DE LA CANDIDATURE,
BULLETIN D'INSCRIPTION AVEC PHOTO, LETTRE DE MOTIVATION ET CV**

DATE LIMITE D'INSCRIPTION : Le 14 Juin 2019 (jury de sélection des dossiers 12 juillet)

CONTACT

Dominique BOUTIN - Conseiller formation
03 28 51 40 68 – dominique.boutin@cnfpt.fr



CYCLE DE FORMATION PROFESSIONNELLE
CONTROLE DE GESTION

DOSSIER PEDAGOGIQUE

Afin de compléter votre inscription, merci de remplir et retourner **l'intégralité de ce dossier** (dossier pédagogique, dossier d'accompagnement de la candidature, bulletin d'inscription et photo) **accompagné d'une lettre de motivation et d'un CV avant le vendredi 14 juin 2020** :

Par courrier :

Centre national de la fonction publique territoriale
A l'attention de Dominique BOUTIN
Halle aux sucres – Môle 1
9003 route du quai Freycinet 3
59140 Dunkerque cedex 1

Ou par mail :

dominique.boutin@cnfpt.fr

Nom.....

Prénom.....

Diplôme (ou niveau d'étude) le plus élevé.....

Discipline :.....

Service d'affectation :.....

Nombre d'agents dans le service :.....

Votre fonction dans le service :.....

Votre date de prise de fonction :.....

Nombre d'agents que vous encadrez :.....

Listez vos activités professionnelles par degré d'importance :

-
-
-
-
-

Quelles formations, en lien avec votre fonction actuelle, avez-vous suivies ?

Formations suivies	Organisme	Dates	Compétences acquises par cette formation

Si vous n'êtes pas contrôleur ou contrôlease de gestion à l'heure actuelle, envisagez-vous de prendre ce poste, si oui dans quel délai :

- dans un délai inférieur à 6 mois
- dans un délai compris entre 6 mois et un an
- dans un délai supérieur à 1 an

Cette évolution professionnelle est-elle prévue :

- dans votre collectivité actuelle
- dans une autre collectivité
- ne sait pas

LE PROJET D'APPLICATION : UNE DEMARCHE DE CONTROLE DE GESTION

Tout au long du cycle, les participants travailleront sur la mise en place d'un projet relatif au contrôle de gestion au sein de leur collectivité. Ce projet fera l'objet d'un accompagnement méthodologique qui lui permettra d'évoluer et de se préciser.

Quelles sont les problématiques actuelles de votre collectivité dans le domaine d'application du cycle ?

.....

.....

.....

.....

Quels objectifs poursuivra votre projet dans ce contexte ?

.....

.....

.....

.....

.....

Quels sont les atouts et les freins pour conduire ce projet ?

.....

.....

.....

.....

Ce projet a-t-il été négocié avec votre collectivité ?

.....

Si oui avec qui ?

.....

VALIDATION DES ACQUIS DE L'EXPERIENCE

Le cycle de formation professionnelle de contrôle de gestion prévoit la possibilité pour les candidats de faire une demande de validation des acquis de l'expérience pour un certain nombre de modules du cycle.

Si vous estimez que votre expérience professionnelle vous a permis d'acquérir des compétences qui correspondent aux objectifs d'un ou de plusieurs modules du cycle (voir descriptif du cycle) vous pourrez demander à être dispensé de ce (ces) module(s).

Cette démarche de demande de validation fait l'objet d'une procédure comprenant :

1. L'élaboration d'un dossier, pour chacun des modules faisant l'objet de la demande.
2. Un entretien argumenté devant un jury de professionnels qualifié.
3. L'octroi ou le refus de la validation des modules concernés par le jury de validation.

Vous pouvez obtenir des informations complémentaires auprès du responsable pédagogique du cycle. Les jurys de validation des acquis seront organisés dès la réception des demandes et auront lieu après le déroulement du premier module.

Fait à.....le.....

Signature de l'agent :



*CYCLE DE FORMATION PROFESSIONNELLE
CONTROLEUR OU CONTROLEUSE DE GESTION*

**DOSSIER D'ACCOMPAGNEMENT DE LA
CANDIDATURE**

(à compléter par l'employeur)

Nom du candidat :

Prénom :

Collectivité employeur :

Quelles sont les motivations de la collectivité concernant le suivi du cycle Contrôleur ou contrôleuse de gestion par le candidat :

.....
.....
.....
.....

Quel projet à mener dans la collectivité avez-vous négocié avec le candidat ?

(NB : au premier module, ce projet a un caractère indicatif. Il devra être définitif à partir de la deuxième session d'accompagnement)

.....
.....
.....

La présence du stagiaire à l'ensemble des modules constitue une nécessité pour la bonne réalisation du cycle et une condition de la délivrance de la certification du CNFPT à l'issue de la formation. Pour le cas où notre candidat serait sélectionné pour le cycle, nous nous engageons à lui permettre de participer à l'ensemble des modules programmés de septembre 2019 à mai 2020, soit 45,5 jours.

Date :

Signature et cachet :

Personnel de la Fonction Publique Hospitalière

◇ **COLLECTIVITE**

Collectivité :

N° Siret (OBLIGATOIRE) | | | | | | | | | | | | | | | |

Service :

Adresse de la collectivité :

Code postal | | | | | | | **Ville :**

 **Si l'adresse de votre lieu de travail est différente de celle de votre collectivité ou structure de rattachement :**

Service :

Adresse de la collectivité :

Code postal | | | | | | | **Ville :**

Je prends note que :

Mon engagement vaut pour les 6 modules dont j'ai pris connaissance des dates prévisionnelles et que la non validation d'un module remettrait en cause la validation de l'intégralité du cycle. Ma participation à ce cycle ne pourra être confirmée qu'à l'issue du jury de sélection prévu fin juin/début juillet 2016.

Je pourrai, le cas échéant, solliciter la dispense de certains enseignements dans le cadre de la procédure dérogatoire de validation des acquis.

Le Candidat Date et signature	Le Responsable hiérarchique Date et signature	Le Maire ou le Président Après avoir pris connaissance des conditions d'inscription, le présent document vaut ordre de déplacement. Pour accord, Date et signature Cachet de la Collectivité.
---	---	---

En application de la loi 78.17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, il est précisé que chaque personne dispose d'un droit d'accès et de rectification pour les informations nominatives la concernant. **Le fichier constitué par le CNFPT a fait l'objet d'une déclaration simplifiée auprès de la Commission Nationale Informatique et Libertés.**